

Objectif moitié - moitié

> Un module pour l'enseignement de la culture générale dans la formation professionnelle initiale

Table des matières

2	Table des matières
3	Editorial
4	Vers l'égalité des droits en politique
5	Egalité des chances dans une démocratie
6	Les partis et les minorités
7	Les femmes et les hommes dans la politique et dans l'économie
9	Moitié – moitié?
10	Elections 2006 - 8 cercles électoraux, 160 sièges, 1690 candidates et candidats
11	Les candidates et candidats à la loupe
12	Electrices et électeurs
13	Retour en arrière – Analyse – Commentaires des médias
15	Glossaire
18	Références bibliographiques et liens

Edité par le

Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme (BEFH)
Postgasse 68, Case postale, 3000 Berne 8
Téléphone 031 633 75 77; www.be.ch/egalite, info.fgs@sta.be.ch
Berne, février 2006

Photo Iris Krebs, Berne **Layout** grafikwerkstatt upart, Berne «En 9° année, nous avions un maître de classe très actif en politique. Il a été déterminant pour moi, il a éveillé mon intérêt pour la politique.» Député UDC cité dans «Au départ, une demande»

Chères enseignantes, chers enseignants,

La démocratie ne nous est pas donnée de naissance, nous devons l'apprendre. Aux côtés de la famille, l'école est le principal lieu d'apprentissage de la démocratie. Vous accompagnez vos élèves sur la voie qui fera d'eux des citoyennes et citoyens responsables. Vous marquez leur esprit, comme le montre la citation en exergue.

Le nouveau Plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale dans la formation professionnelle initiale de janvier 2006 définit des objectifs concernant le domaine de compétence qu'est la Politique: les jeunes en formation acquièrent la capacité d'analyser les questions et les thèmes politiques actuels et de développer leur comportement et leurs valeurs politiques. Ils apprennent également à discerner les possibilités qui leur sont offertes de participer activement à la vie politique. La formation politique va donc bien plus loin que l'instruction civique d'autrefois.

Le 9 avril 2006 ont lieu les élections du Grand Conseil et du Conseil-exécutif du canton de Berne. 568 femmes et 1 122 hommes, dont 156 sortants, se sont portés candidats à l'un des 160 sièges que compte dorénavant le Grand Conseil. L'actualité nous invite donc à amener les élèves à se pencher attentivement sur le thème de la participation politique et à les mettre au défi de se faire leur propre opinion. Les modules d'enseignement ci-joints sont le moyen que nous avons choisi pour vous donner des idées sur la manière dont on peut aborder cette thématique compte tenu des objectifs formulés dans le plan d'étude cadre. Ce que les modules ont de particulier, c'est qu'ils abordent les thèmes qui ont une pertinence dans le contexte de la participation politique, mais y intègrent aussi les deux thèmes du genre et de l'histoire, ce qui inscrit le nouveau plan d'étude cadre dans une thématique transversale.

J'espère que vous ferez un accueil favorable à ces modules, qui peuvent servir à la mise en oeuvre du mandat de l'enseignement, et que nous parviendrons à prolonger les effets de l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation, proclamée par le Conseil de l'Europe en 2005.

Je remercie cordialement ici pour leur travail l'auteure et les auteurs de ces modules d'enseignement, Anna Hirsig, Stefan Heusser, Fritz Knecht et Erich Marti.

Barbara Ruf, Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme BEFH

> Les liens dans le document en pdf sont activés. Quand vous serez en ligne, il suffit donc de cliquer sur un lien pour vous retrouver sur le site de votre choix.

> Les publications du BEFH peuvent être commandées gratuitement, même en grandes quantités, auprès du Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme.

Thème Vers l'égalité des droits en politique

Taille du groupe	2 à 4 personnes		
Temps nécessaire	135 minutes		
Point de mire	Historique		
	Jalons du droit de vote: Monde, Europe, Suisse		
	Entretiens avec des membres de la famille		
	Affiche électorale de 1971 (suffrage féminin)		
	Droit de vote des étrangers		
But	Les élèves se font une opinion quant à la réalité de l'égalité des droits en politique		
	aujourd'hui. Ils font la comparaison entre le passé et le présent.		
Documents	2 BEFH, «alter égales», no 8		
Liens	1 www.frauenkommission.ch/publikation_f.htm, (Publication «Femmes. Pouvoir.		
	Histoire», chapitre 2.1.)		
	www.swissworld.org/fre/swissworld.html?siteSect=910&sid=4187618&rubricId=17135		
	3 www.google.ch (droit de vote des femmes, recherche d'images)		
	4 www.eycb.coe.int/compass/fr/chapter_5/5_4.html		
Remarques	5 Les élèves de nationalité étrangère font des recherches sur l'introduction du droit de		
	vote des femmes dans leur pays d'origine et mènent un entretien sur le même sujet		
	avec une personne plus âgée originaire de leur pays.		

Exercices

- 1. Lisez le texte «Femmes et droits politiques: de la conquête à l'indifférence?». Notez brièvement les 10 faits qui vous paraissent les plus importants, avec les dates.
- Examinez le tableau de récapitulation «100 années de participation politique de la femme (1906–2006)
 dans la brochure «alter égales» no 8. Qu'est-ce qui vous frappe? Décrivez l'essentiel en cinq à sept phrases complètes.
- 3. Recherchez sur Internet une affiche électorale de 1971 sur le suffrage féminin. Faites-en la description vue de nos jours.
- 4. Quel est exactement le sens de la notion de «discrimination»? Lisez le texte «Au carrefour de la discrimination sexuelle et de la discrimination raciale (www.un.org/french/WCAR/e-kit/gender.htm) et faites-en un diagramme qui représente les liens sémantiques entre différentes idées (carte des idées). Complétez cette carte avec vos propres idées.
- 5. Interviewez un membre plus âgé de votre famille sur le suffrage féminin et le droit de vote des étrangers (questions possibles: Pour? Pourquoi? Contre? Pourquoi? Quels étaient à l'époque les arguments des opposants? Et aujourd'hui? Quelle était la perception de la situation avant et après 1971? etc. etc.). Consignez les réponses par écrit.

Modalités possibles

- 1. Les exercices sont répartis entre les membres du groupe.
- 2. Les résultats des travaux sont présentés au groupe.
- 3. Les membres du groupe élaborent ensemble un résumé pour la classe et mettent au point une brève présentation.

- Résumé du sujet sur une ou deux pages A4 écrites à la main ou sur ordinateur, sous forme de transparents pour un rétroprojecteur et de copies pour la classe.
- Présentation brève de six à huit minutes avec la participation de tous les membres du groupe.

Egalité des chances dans une démocratie

Taille du groupe	4 personnes au maximum
Temps nécessaire	135 minutes
Point de mire	Démographie
	Majorités et minorités (langues nationales, classes d'âge, sexes, ville/campagne)
	Egalité des chances
But	Les élèves analysent l'égalité des chances entre la femme et l'homme, la ville et la campa-
	gne, les jeunes et les vieux et les groupes linguistiques germanophones/francophones
Documents	BEFH, «Objectif moitié-moitié»
Liens	www.sta.be.ch/grw02/fr/default.htm
	www.be.ch/gr/default-f.htm
	www.sta.be.ch/belex/f/ (Loi du 5 mai 1980 sur les droits politiques)
	www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html - Office fédéral de la statistique
Remarques	Méthode du puzzle selon Christoph Städeli, Hochschulinstitut für Schulpädagogik und
	Fachdidaktik, Zurich

Exercices

1. 45 minutes

Dans une démocratie, les minorités sont protégées. Ou: la majorité, ce n'est pas tout! Analysez dans le puzzle les aspects suivants > exercice individuel.

- a Population francophone et population germanophone du canton de Berne en comparaison de la représentation des francophones et des germanophones au Grand Conseil
- b Répartition des classes d'âge au sein de la population du canton de Berne en comparaison de la répartition des classes d'âge au Grand Conseil
- c Proportion de femmes et d'hommes dans le canton de Berne en comparaison de la proportion de femmes et d'hommes au Grand Conseil
- d Proportion de population urbaine et de population rurale dans le canton de Berne en comparaison de la représentation des régions rurales et des centres urbains au Grand Conseil.

2. 45 minutes

Consacrez une dizaine de minutes à expliquer vos constatations aux membres de votre groupe (égalité ou inégalité des chances?). Quelles conséquences et quels enseignements en tirez-vous?

3. 45 minutes; liste des conséquences

En travaillant à deux, faites la liste des conséquences pouvant être tirées de l'exercice 1a à 1d. Mettez au point une seule liste.

- Résumé du sujet sur une ou deux pages A4 écrites à la main ou sur ordinateur, sous forme de transparents pour un rétroprojecteur et de copies pour la classe.
- Présentation brève de six à huit minutes avec la participation de tous les membres du groupe.

Thème Les partis et les minorités

135 minutes – jeunes/vieux
– jeunes/vieux
- femmes
- migrantes et migrants dotés d'un passeport suisse
Les élèves décrivent et comparent l'attitude des partis par rapport aux minorités.
Programmes des différents partis (sites Internet)
BEFH, «Au départ, une demande»
Méthode du puzzle selon Christoph Städeli, Hochschulinstitut für Schulpädagogik und
Fachdidaktik, Zurich

Exercices

1 45 minutes

Les différents domaines mentionnés dans la rubrique Point de mire sont répartis entre les membres du groupe. Chaque élève fait des recherches sur Internet pour établir une liste faisant état de l'attitude des partis par rapport à la minorité dont il s'agit.

2. 45 minutes)

Consacrez un quart d'heure au maximum à expliquer aux membres du groupe vos constatations et vos conclusions.

3. 45 Minuten: entretien

Mettez au point en groupe un entretien, dans lequel vous intégrez celle des trois minorités mentionnées dans la rubrique Point de mire qui vous a été attribuée. Posez vos questions à une femme qui est membre (et cadre) de l'un des partis dans votre cercle électoral.

Pour que les réponses soient comparables, les questions doivent être précises, et la réponse doit pouvoir être OUI ou NON.

Modalités possibles

Mener l'entretien peut être un devoir à faire à la maison!

- Résumé du sujet sur une page A4 écrite à la main ou sur ordinateur, sous forme de transparent pour un rétroprojecteur et de copies pour la classe.
- Présentation brève de six à huit minutes avec la participation de tous les membres du groupe.

Les femmes et les hommes dans la politique et dans l'économie

Taille du groupe	4 personnes au maximum
Temps nécessaire	135 minutes
Point de mire	Modèles
	Attentes en termes de rôles
	Comparaison internationale
But	Les élèves réfléchissent à l'image de la femme et de l'homme dans notre société
	(Suisse – étranger)
	Ils analysent et interprètent la représentation inégale des deux sexes dans la vie publique.
Liens	www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/einkommen_und_lebensqualitaet/
	gleichstellung.html (Office fédéral de la statistique)
	Comparaison internationale:
	www.ipu.org/wmn-e/classif.htm (Women in National Parliaments)
	www.nzz.ch/2005/05/18/ma/articleCTJR4.html (NZZ/WEF)
	www.weforum.org/site/homepublic.nsf/Content/Global+Competitiveness+Programme%5C
	Women%27s+Empowerment%3A+Measuring+the+Global+Gender+Gap (WEF)

Exercices

. 75 minutes

- a Répondez très brièvement aux questions suivantes, en faisant pour vous-même une liste de cinq mots-clé.
 - Typiquement féminin typiquement masculin?
 - Une bonne politicienne ou un bon politicien, c'est?
 - Citez cinq noms de personnalités politiques (pas de membres du Conseil fédéral!)
 - Y a-t-il en politique des mandats typiquement féminins ou masculins? Lesquels? Pourquoi?
 - En Suisse il y a plus d'électrices que d'électeurs, mais nettement plus d'hommes qui font de la politique que de femmes. Pour quelles raisons?
- b Posez ces questions à six personnes (trois femmes et trois hommes. Age: 15 à 30, 31 à 60, plus de 60 ans)
- c Discutez et interprétez les résultats en groupe. Présentez-les à la classe dans une forme adéquate (graphique, tableau,...).

2. 60 minutes

Recherche sur Internet. Chacun des membres du groupe choisit un élément:

- a Prenez le chef-lieu de votre cercle électoral et quelques communes environnantes: allez sur les sites des administrations communales et faites une récapitulation du nombre de femmes et d'hommes qui siègent dans le conseil communal et des domaines qui sont de leur ressort. Que constatez-vous?
- b Cherchez dix grandes entreprises suisses. Qui les dirige? Faites un tableau et faites le commentaire de vos constatations.
- c Quel est le nombre des femmes chefs d'Etat dans le monde? Quel est le nombre des femmes qui revêtent une fonction politique en Suisse, au niveau de la commune, du canton et de la Confédération? Y a-t-il des pays qui présentent une plus forte proportion que la Suisse de femmes dans la politique et dans l'économie? Si oui, pourquoi? Mettez vos résultats sur une feuille transparente et présentez-les avec vos conclusions à la classe.

Modalités possibles	

L'élément 2c peut être confié à deux élèves.

- Résumé du sujet sur une ou deux pages A4 écrites à la main ou sur ordinateur, sous forme de transparents pour un rétroprojecteur et de copies pour la classe.
- Présentation brève de six à huit minutes avec la participation de tous les membres du groupe.

Thème Moitié – moitié?

Taille du groupe	3 ou 4 personnes
Temps nécessaire	135 minutes
Point de mire	Représentation équilibrée (paritaire) des sexes: Mesures (p. ex. quotas)
But	Les élèves prennent conscience au fil de leurs recherches de la question des genres en
	politique et dans d'autres domaines de la vie publique, se forment leur propre opinion et
	l'expriment.
Documents	BEFH, «Objectif moitié – moitié»
	BEFH, «alter égales» no 8
Liens	www.letemps.ch/dossiers/12mars/default.htm#Anchor-Initiative-49575
	www.letemps.ch/template/forum.asp?page=forum&contenuPage=listMessages&
	ThemeId=44
Remarques	Les élèves font la liste des mesures à prendre pour augmenter la part des femmes aux
	fonctions publiques.

Exercices

1. 50 minutes

Découpez dans les quotidiens les photos des candidates et candidats au Grand Conseil. Mettez en page une affiche sur laquelle les photos seront organisées selon les critères du parti, du sexe, de l'âge et éventuellement de la représentation ville/campagne. Quelles sont vos constatations?

2. 60 minutes

Etudiez les brochures «Objectif moitié – moitié», «alter égales» no 8 et le cas échéant l'article du Temps sur les quotas. Réunissez sur un transparent les réponses aux questions suivantes, ainsi que vos conclusions:

- Que signifie «une représentation paritaire des femmes et des hommes à tous les niveaux de la politique»?
- Quelles sont les voies qui conduisent au parlement?
- Quels sont les facteurs essentiels dans une élection?
- Comment les députées et députés ont-ils commencé leur carrière politique?
- Comment les mandats politiques se répartissent-ils (hommes/femmes)?
- Quelle est l'influence des électrices et électeurs, des partis, des associations sur la réussite d'une campagne électorale?
- Comment faire pour ouvrir l'accès des femmes aux mandats politiques?
- Les quotas offrent-ils une solution?

3. 25 minutes

Quelles sont les mesures qui vous paraissent les plus convaincantes? Votez.

Modalités possibles

Les questions formulées au point 2 peuvent être réparties entre les membres du groupe.

- Résumé du sujet sur une ou deux pages A4 écrites à la main ou sur ordinateur, sous forme de transparents pour un rétroprojecteur et de copies pour la classe.
- Présentation brève de six à huit minutes avec la participation de tous les membres du groupe.

Thème

Elections 2006 – 8 cercles électoraux, 160 sièges, 1690 candidates et candidats

Taille du groupe	2 à 4 personnes		
Temps nécessaire	90 à 135 minutes		
Point de mire	Système majoritaire – système proportionnel		
	Nouveaux cercles électoraux, réduction du nombre de sièges – conséquences?		
Buts	Les élèves décrivent le système majoritaire et le système proportionnel.		
	Ils analysent les élections de 2002 et en déduisent un pronostic motivé concernant le		
	rapport entre les sexes au Grand Conseil sur la base de la nouvelle organisation		
	(8 cercles électoraux, 160 sièges).		
Documents	Manuel d'instruction civique		
	2 Manuel d'instruction civique		
	BEFH, «alter égales», no 8		
Liens	1 www.sta.be.ch/site/fr/wahlenabstimmungen		
	www.parlament.ch/f/homepage.htm		
	www.sta.be.ch/grw02/fr/default.htm		

Exercices

1.

Différences système majoritaire - système proportionnel

- Présentez schématiquement sur un transparent les deux systèmes électoraux.
- Citez des exemples de l'un et de l'autre système au niveau de la Confédération, du canton et des communes.
- Voyez-vous des différences entre les deux systèmes en ce qui concerne les chances des femmes et des hommes d'être élu-e-s? si oui, lesquelles et pourquoi?
- 2.

8 cercles électoraux, 160 sièges

- Qu'est-ce qui change dans l'organisation (sièges, cercles électoraux) des élections du Grand Conseil de 2006 par rapport aux élections de 2002?
- Quelles répercussions ces changements peuvent-ils le cas échéant avoir sur la proportion de femmes et d'hommes parmi les parlementaires? Formulez quelques hypothèses à ce sujet, fondez vos réflexions sur des arguments probants (par écrit).
- 3

Faites un graphique des élections du Grand Conseil de 2002

- Nombre de sièges dans chaque cercle électoral (faites ressortir le vôtre).
- Nombre d'hommes et de femmes élu-e-s par cercle électoral.
- Considérez les différences dans la répartition des sièges entre les femmes et les hommes d'un cercle électoral à l'autre. Quelle conclusion faut-il en tirer pour les élections de 2006?

Modalités possibles

- 1. Le travail est distribué entre les membres du groupe.
- 2. Chacun présente ses résultats aux autres membres du groupe.
- 3. Ensemble, ils élaborent un résumé qui sera présenté à la classe et préparent la présentation.

- Résumé du sujet sur une ou deux pages A4 écrites à la main ou sur ordinateur, sous forme de transparents pour un rétroprojecteur et de copies pour la classe.
- Présentation brève de six à huit minutes avec la participation de tous les membres du groupe.

Thème Les candidates et candidats à la loupe

Taille du groupe	2 à 4 personnes		
Temps nécessaire	90 à 135 minutes		
Point de mire	Projets de vie et carrière de candidates et candidats		
	Différences et points communs entre les femmes et les hommes dans la politique		
	Le profil politique de votre candidat idéal en comparaison du profil des candidates et		
	candidats		
	Entretiens personnels avec les candidates et candidats de votre choix		
Buts	Les élèves décrivent les carrières de femmes et d'hommes en établissant les distinctions.		
	Ils définissent le profil politique de leur candidate ou candidat de prédilection (smartvote) et		
	le comparent avec les profils des candidates et candidats choisis.		
	Des entretiens personnels avec des candidates et candidats leur permettent de confronter		
	la propagande électorale (prospectus, sites Internet) avec leur propre perception des		
	différentes personnalités.		
Documents	Matériel de propagande électorale, annonces, listes électorales, sites personnels des		
	candidates et candidats		
	BEFH, «Au départ, une demande»		
Liens	www.sta.be.ch/site/fr/wahlenabstimmungen-wahlen06		
	www.smartvote.ch/		

Exercices

- 1. Décrivez les différences des parcours personnels et des jalons politiques entre femmes et hommes
 - a dans une comparaison entre les partis
 - b dans une comparaison au sein du même parti
 - Illustrez vos propos à l'aide d'exemples (deux par sexe) et disposez sur un transparent ce qui est similaire et ce qui est différent.
- 2. Servez-vous de l'échelle de smartvote pour établir le profil politique de votre candidat de prédilection et le comparer avec le profil de vos candidates et candidats préférés. Que constatez-vous (concordance/différence/confirmation/déception)?
- 3. Prenez contact avec quelques-uns de vos candidates et candidats préférés et confrontez la propagande à la réalité lors de l'entretien que vous aurez avec eux (Interview).

Modalités possibles

- 1. Le travail est distribué entre les membres du groupe.
- 2. Chacun présente ses résultats aux autres membres du groupe.
- 3. Ensemble, ils élaborent un résumé qui sera présenté à la classe et préparent la présentation.

- Résumé du sujet sur une ou deux pages A4 écrites à la main ou sur ordinateur, sous forme de transparents pour un rétroprojecteur et de copies pour la classe.
- Présentation brève de six à huit minutes avec la participation de tous les membres du groupe.

Thème Electrices et électeurs

Taille du groupe	3 ou 4 personnes
Temps nécessaire	135 minutes
Point de mire	Comment remplir un bulletin de vote? Quelles sont les possibilités dont vous vous servez?
***************************************	A quoi faites-vous attention au moment de faire votre choix: à l'âge, au genre, à la
	notoriété?
	Comment faites-vous pour soutenir les candidates et candidats de votre choix?
But	Les élèves établissent une distinction entre les différents moyens d'exprimer son choix et
	réfléchissent à leur propre comportement d'électrice ou d'électeur.
Documents	Manuel d'instruction civique
	BEFH, «alter égales» no 8
	Un questionnaire développé de manière individuelle pour mener une enquête dans la rue
Liens	www.sta.be.ch/site/fr/wahlenabstimmungen-wahlen06

Exercices

1. 30 minutes

Réunissez des informations sur les différents moyens à la disposition d'une électrice ou d'un électeur (biffer, cumuler, panacher ...) et rédigez une feuille d'information à l'intention de vos camarades (en termes brefs et parlants!).

2. 30 minutes

Notez les critères selon lesquels vous allez vous-même remplir correctement le bulletin électoral (critères de validité du suffrage exprimé).

Notez les critères que vous appliquez à l'évaluation et au choix des candidates et candidats (âge, genre, performances, profession, sympathie, physique ...).

3. 75 minutes: 30 minutes de préparation des questions, 45 minutes d'enquête

Elaborez avec votre groupe un questionnaire au moyen duquel vous allez sonder, dans la rue, le comportement électoral de vos concitoyennes et concitoyens (qui, pourquoi, comment, pourquoi...). Interviewez ensuite six personnes représentant les deux sexes et des classes d'âge différentes. Les résultats de l'enquête sont ensuite présentés dans un graphique.

- Résumé du sujet sur une page A4 écrite à la main ou sur ordinateur, sous forme de transparents pour un rétroprojecteur et de copies pour la classe.
- Présentation brève de six à huit minutes avec la participation de tous les membres du groupe.

Thème

Retour en arrière – Analyse – Commentaires des médias

Taille du groupe	4 à 6 personnes
Temps nécessaire	135 à 180 minutes
Point de mire	Revue de presse
	Comparaisons et analyses
Buts	Les élèves comparent les chiffres des élections 2006 avec ceux de 2002, les analysent et
	les évaluent selon les critères suivants:
	- Conséquences de la nouvelle organisation (160 sièges, 8 cercles électoraux)
	Partis (gauche – droite? grands – petits?)
	- Proportion de femmes et d'hommes
	 Jeunes et moins jeunes (moins de 25 et plus de 60 ans)
	- Ville et campagne
	 Migrantes et migrants
Documents	Quotidiens du 10 au 12 avril 2006 (au lendemain des élections)
Liens	www.sta.be.ch/grw02/fr/default.htm
	www.sta.be.ch/site/fr/wahlenabstimmungen-wahlen06
	Commande de certains journaux (préparer des lettres à adresser aux rédactions).
Remarques	L'enseignante ou l'enseignant met à disposition des supports de données enregistrables
	tels que bandes vidéo, CD, DVD, cassettes

Exercices

- 1. Commandez auprès de différents quotidiens les éditions des trois jours qui ont suivi le week-end des élections (du lundi 10 au mercredi 12 avril 2006).
- 2. Réunir et enregistrer

les comptes rendus des élections (à l'inclusion des émissions spéciales)

- a dans la presse
- b à la radio et
- c à la télévision
- 3. Faites la comparaison
 - entre les émetteurs radio et télévision publics (p. ex. Radio RSR, télévision TSR) et les émetteurs privés (Tele Bielingue, RJB, etc.)
 - entre un quotidien du Jura bernois et un journal local (p. ex. Le Quinquet, Biel Bienne etc.)

Notez les différences que vous constatez (à chaque fois deux exemples).

- 4. Faites l'évaluation des conséquences possibles du nouveau découpage des cercles électoraux et de la réduction du nombre de sièges à 160 s'agissant notamment des aspects suivants:
 - des partis (gauche droite? grands petits?)
 - représentation des femmes et des hommes
 - jeunes et moins jeunes (moins de 25 et plus de 60 ans)
 - ville et campagne
 - migrantes et migrants
- 5. Faites l'analyse du rapport entre les candidatures et les personnes élues (Grand Conseil et Conseil-exécutif)
 - en ce qui concerne le rapport entre les sexes
 - en ce qui concerne les partis

Modalités possibles

- Commandez par téléphone ou par courrier les journaux nécessaires.
- Dressez la liste des émissions radio et télévision que vous pensez enregistrer.
- Discutez la répartition des équipements d'enregistrement.
- Distribuez le travail.
- Convenez d'une date (au lendemain des élections) pour vous réunir.
- Familiarisez-vous avec la matière (p. ex. en étudiant les sites Internet ou en observant d'autres groupes).

- Résumé du sujet sur une ou deux pages A4 écrites à la main ou sur ordinateur, sous forme de transparents pour un rétroprojecteur et de copies pour la classe.
- Présentation brève de six à huit minutes avec la participation de tous les membres du groupe.

Glossaire des élections du Grand Conseil et du Conseilexécutif

Apparentement de listes

Deux listes ou plus peuvent s'apparenter au sein d'un même cercle électoral. Lors de la répartition des sièges, tout groupe de listes apparentées est pris en considération comme s'il formait une seule liste. Les sièges ainsi obtenus sont ensuite répartis entre les listes apparentées selon les règles du système proportionnel.

Biffer

Sur les bulletins électoraux imprimés, les noms peuvent être biffés à la main. Le bulletin doit cependant contenir le nom d'une personne éligible au moins. Les lignes vides comptent comme autant de suffrages de parti.

Bulletin électoral

Pour l'élection du Grand Conseil les électrices et électeurs reçoivent un bulletin neutre et vide et un jeu de bulletins imprimés semblables aux listes, sur lesquels figurent la dénomination du parti et de la liste, son numéro d'ordre et les indications concernant les candidates et candidats.

Les bulletins ne peuvent être remplis et modifiés qu'à la main.

La dénomination du parti et de la liste indique de quel parti il s'agit. Les lignes laissées vides sur le bulletin deviennent autant de suffrages complémentaires qui agissent sur la répartition des sièges.

Quand un bulletin vide ne porte pas de dénomination de parti, les lignes laissées vides sont considérées comme étant perdues, et le suffrage n'est pas entièrement mis à profit.

Candidate/candidat

Pour l'élection du Grand Conseil seuls sont éligibles les candidates et candidats qui figurent sur les listes officielles (listes de candidatures déposées et validées). Une candidature ne peut être proposée que dans un seul cercle électoral et sur une seule liste.

Candidature

Pour l'élection du Grand Conseil les partis et les groupements déposent leurs listes de candidatures munies d'une dénomination (nom complet et abréviation). Une liste de candidatures ne peut contenir plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (élection du Grand Conseil: variable selon le cercle électoral, élection du Conseil national: 26). Un nom ne doit figurer sur une liste plus de deux fois (==> cumul). Le nom de famille, le prénom, la date de naissance, la profession, le lieu d'origine et l'adresse du domicile de la candidate ou du candidat doivent être inscrits sur la liste.

Une candidature doit porter la signature de 30 (élection du Grand Conseil) ou de 400 (élection du Conseil national) électrices et électeurs au moins domiciliés dans le cercle électoral.

Capacité civique

Quiconque dispose des droits politiques en Suisse peut exercer la capacité civique active (peut élire) ou passive (être élu-e).

Cercles électoraux

Le canton de Berne compte désormais huit cercles électoraux et le Grand Conseil, 160 sièges.

Cercle électoral	District	Mandats
Oberland	Frutigen, Interlaken,	17
	Bas-Simmental, Oberhasli,	
	Haut-Simmental, Saanen	
Thoune	Thoune	15
Mittelland	Berne (sans la ville de Berne),	28
	Laupen, Schwarzenbourg,	
	Seftigen	
Berne	Ville de Berne	20
Emmental	Konolfingen, Signau,	17
	Trachselwald	
Haute-Argovie	Aarwangen, Berthoud,	25
	Fraubrunnen, Wangen	
Bienne-Seeland	Aarberg, Bienne, Büren,	26
	Cerlier, Nidau	
Jura bernois	Courtelary, Moutier, La Neuveville	12 (garantis)

Conseil-exécutif

Composé de sept membres, le Conseil-exécutif est élu tous les quatre ans (2006, 2010) selon le mode majoritaire. La Constitution garantit au Jura bernois un siège au sein du gouvernement.

Cumul

Dans les votes selon le système proportionnel, les noms des candidates et candidats peuvent figurer deux fois sur la liste. Les modifications doivent être apportées à la main, même sur les bulletins imprimés. Les partis peuvent eux-mêmes faire figurer deux fois sur leur liste le nom d'un candidat ou d'une candidate, soit pour soutenir particulièrement la candidature d'une personne, soit pour remplir la liste si le nombre de mandats est élevé. Les candidates et candidats cumulés recueillent deux voix (maximum possible) sur la liste interne du parti.

Démocratie

Principe politique selon lequel le peuple participe à l'exercice du pouvoir au sein de l'Etat en s'exprimant librement par le vote.

Dénomination de parti ou de liste

Avec la dénomination de la liste ou du parti, les électrices et électeurs désignent le parti qui a leur soutien. Les lignes vides ou les candidatures biffées sur le bulletin électoral deviennent des suffrages complémentaires qui agissent sur la répartition des sièges. Sans dénomination de liste, ces suffrages vont au parti des candidates et candidats dont les noms figurent sur le bulletin, alors que les lignes vides restent sans effet.

Droit de vote

Tous les Suisses et toutes les Suissesses ayant 18 ans révolus ont les droits politiques en matière fédérale (art. 136 de la Constitution fédérale), ce qui signifie qu'ils peuvent prendre part aux élections et aux votations et lancer et signer des initiatives populaires et des demandes de référendum.

Le droit de vote s'exerce au lieu de résidence politique, autrement dit dans la commune dans laquelle l'électrice ou l'électeur a son domicile et a déposé ses papiers.

Les personnes interdites pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit sont exclues du droit de vote.

Eligibilité

Tout citoyen et toute citoyenne suisse résidant dans le canton de Berne et ayant le droit de vote est éligible au Grand Conseil et au Conseil-exécutif.

Elire

Signifie choisir. Seuls les partis ainsi que les candidates et candidats inscrits sur une liste de candidature peuvent être élus.

Executif

Conformément au principe de la séparation des pouvoirs, l'Exécutif est l'autorité à qui il appartient de gouverner. Le gouvernement est chargé d'appliquer les textes législatifs adoptés par le parlement et de diriger l'administration. Dans le canton de Berne, l'Exécutif est le Conseil-exécutif, alors qu'au niveau fédéral, c'est le Conseil fédéral.

Genre

Le monde n'est pas fait de personnes de sexe neutre, mais de femmes et d'hommes. La manière dont les femmes et les hommes se comportent dans la société n'est pas simplement déterminée par leur nature biologique, donc par leur sexe ; les rôles attribués aux genres s'acquièrent dans un processus social et culturel d'une grande complexité. La notion de « gender» reprise de l'anglais désigne cette construction sociale du sexe.

Grand Conseil

Dans une démocratie, le peuple est dépositaire du pouvoir législatif suprême au sein de l'Etat. Le peuple délègue cependant une partie de ce pouvoir au Législatif, qui se compose des représentantes et représentants élus au suffrage universel. Dans le canton de Berne, le Législatif est le Grand Conseil. Ses 160 membres (après les prochaines élections) sont élus tous les quatre ans selon le système proportionnel. De par la Constitution, 12 sièges sont garantis au Jura bernois au sein du Législatif.

Groupe parlementaire

Politiquement, le Grand Conseil est structuré en groupes parlementaires et non en partis. Les groupes sont constitués de députées et députés appartenant au même parti ou à des partis dont l'orientation est similaire. La composition du groupe parlementaire ne se recoupe donc pas avec celle de la représentation d'un parti. Pour former un groupe parlementaire, il faut cinq membres du Grand Conseil. Les groupes discutent les affaires du Grand Conseil et préparent les élections.

Législatif

Autorité appelée à édicter les lois. Conformément au principe de la séparation des pouvoirs, le Législatif est l'autorité de l'Etat investie en premier lieu du pouvoir législatif. Dans les démocraties, les parlements rem-

plissent cette tâche en lieu et place du peuple. Dans le canton de Berne, c'est le Grand Conseil, alors qu'au niveau fédéral, c'est l'Assemblée fédérale. En Suisse, le droit d'initiative et le référendum sont des moyens qui permettent au peuple d'agir sur la législation de manière indirecte.

Législature

Période de fonctions d'un parlement, à l'échéance de laquelle les élections de renouvellement général sont organisées (prochaines élections: Grand Conseil 2006; Conseil national 2007). Le Grand Conseil et le Conseil national sont élus pour une période de quatre ans.

Liste

Les candidatures validées figurent sur une liste. Les listes pourvues d'un numéro et de la dénomination ainsi que de la référence aux apparentements et sous-apparentements de listes sont publiées dans les feuilles officielles du canton.

Liste zébrée

Bulletin électoral sur lequel les noms de femmes et les noms d'hommes sont systématiquement alternés.

Mandat

Sièges au Grand Conseil.

Fonction et mission d'une députée ou d'un député, qui de ce fait est chargé d'exercer certaines compétences dans l'intérêt de ses électrices et électeurs.

Nullité des bulletins électoraux

Un bulletin électoral est nul quand

- il contient bien la dénomination d'une liste mais aucun nom de l'un des candidats du cercle électoral
- il ne s'agit pas d'un bulletin officiel
- il a été rempli ou modifié autrement qu'à la main
- il contient des remarques portant atteinte à l'honneur ou est marqué de signes

Panachage

Une liste imprimée peut être modifiée: un nom est biffé et remplacé par le nom d'une autre candidate ou d'un autre candidat du même cercle électoral mais d'une autre liste. Cette modification doit être apportée à la main. Le panachage a pour effet d'affaiblir le parti dont la liste a été utilisée à la base, puisqu'elle perd des voix au profit d'un autre parti.

Participation électorale

Nombre de personnes qui exercent leur droit de vote lors d'une votation ou d'une élection. La participation s'exprime normalement en un pourcentage par rapport au nombre total d'électrices et électeurs.

Porter une candidature

Proposer l'élection d'une candidate ou d'un candidat.

Précumuler

Les partis peuvent faire figurer deux fois sur leur liste imprimée les noms des candidates et candidats dont ils souhaitent conserver le siège (p. ex. les sortants).

Quotas

Consigne concernant la part de femmes et d'hommes pouvant siéger dans certains organes ou occuper certaines positions, moyen efficace mais controversé d'instaurer l'égalité.

Représentation paritaire

Représentation égalitaire. Exemple: il y aura une représentation paritaire au Grand Conseil quand 80 sièges seront occupés par les femmes.

Suffrage féminin

Au niveau fédéral et dans le canton de Berne, le droit de vote et d'élection a été accordé aux femmes en 1971.

Suffrages nominatifs

Les voix exprimées en faveur d'une candidate ou d'un candidat.

Suffrages de parti

Suffrages recueillis par les candidates et candidats d'un parti, plus les suffrages complémentaires.

Système majoritaire

Les membres du Conseil-exécutif sont élus selon le système majoritaire. Est donc élu celui qui a recueilli le plus de voix (1er tour: majorité absolue; 2e tour: majorité relative ou simple).

Système proportionnel

L'élection du Grand Conseil, du Conseil du Jura bernois et du Conseil national se fait selon le système proportionnel. Ce système repose sur le principe de la représentation. Les sièges sont répartis en fonction de la force relative du parti.

Suffrages complémentaires

Les lignes laissées vides ou les candidatures biffées sur une liste sont autant de suffrages complémentaires attribués au parti, à condition que le bulletin soit pourvu une dénomination de parti.

Sources:

www.parlament.ch/f/homepage.htm www.sta.be.ch/site/fr/wahlenabstimmungenwahlen06

Références bibliographiques et liens

> Les publications du BEFH peuvent être commandées gratuitement, même en grandes quantités, auprès du Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme (info.fgs@sta.be.ch ou tél 031 633 75 77).

> Les publications épuisées peuvent être empruntées auprès du Bureau de l'égalité.

BEFH: «alter égales», Informations du Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme, no 8, Berne, 2005, Elections cantonales de 2006.

Download: www.sta.be.ch/site/fr/gleichstellunggunda_f_8_a4.pdf (1 Mo)

BEFH: Au départ, une demande. Carrière politique des membres du Grand Conseil bernois. Berne, 2000.

BEFH: Objectif moitié-moitié. Pour la représentation paritaire des femmes et des hommes en politique. Berne, 2000.

Femmes Pouvoir Histoire. Evénements de l'histoire des femmes et de l'égalité des sexes en Suisse de 1848 à 1998. Ed. Commission fédérale pour les questions féminines.

Partie 1: Mouvement féministe, Politique, Droit.

Berne, 1998, (épuisé)

Partie 2: Formation. Berne 1999.

Download: www.frauenkommission.ch/

publikation_f.htm

Joris, Elisabeth; Witzig, Heidi: Frauengeschichte(n). Dokumente aus zwei Jahrhunderten zur Situation der Frauen in der Schweiz. Limmat Verlag, Zürich, 3. Auflage, 1991.

Mesmer, Beatrix: Ausgeklammert – Eingeklammert. Frauen und Frauenorganisationen in der Schweiz des 19. Jahrhunderts. Helbling & Lichtenhahn Verlag, Basel, 1988.

Oser, Fritz; Biedermann, Horst: Jugend ohne Politik. Ergebnisse der IEA-Studie zu politischem Wissen, Demokratieverständnis und gesellschaftlichem Engagement von Jugendlichen in der Schweiz im Vergleich zu 27 andern Ländern. Rüegger Verlag, Zürich, 2003.

Liens

www.sta.be.ch/site/fr/wahlenabstimmungen (Elections et votations au canton de Berne)

www.sta.be.ch/grw02/fr/default.htm – (Elections au Grand Conseil 2002)

www.sta.be.ch/site/fr/wahlenabstimmungenwahlen06-grosserrat (Elections au Grand Conseil 2006)

www.be.ch/gr/default-f.htm (le Grand Conseil du Canton de Berne)

www.be.ch/rr/default-f.htm (le Conseil-exécutif du Canton de Berne)

www.sta.be.ch/belex/f/ (Recueils des lois bernoises)

www.be.ch/egalite (le Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme)

www.equality.ch (Portail suisse consacré à l'égalité)

www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html (Office fédéral de la statistique)

www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/bevoelkerung.html (Données sur la population)

www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/ einkommen_und_lebensqualitaet/gleichstellung. html (Données sur l'égalité des sexe)

www.smartvote.ch

www.parlament.ch/f/homepage.htm (L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse)